

MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

Procès verbal de la
séance du conseil municipal
du jeudi 6 avril 2013
à 20 heures 30

Date de convocation : 26 mars 2013.

Président : Jean-Marie Delleaud, maire.

Présents : Alain Bacquet, Emmanuel Béranger, Jean-Marie Delleaud, Sébastien Delleaud, Gérard Pailharet, Séverine Pelourson, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absent : Maurice Sylvestre

Absent excusé : Jacques Gourabian

Secrétaire de séance : Séverine Pelourson

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 2013, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Jean-Marie Delleaud, maire

Le Maire s'étant retiré, Alain Bacquet, 2^{ème} adjoint au maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2012 et les principaux indicateurs de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

1° **donne acte** de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		103 109.54 €	37 572.25 €			65 537.29 €
Opérations de l'exercice	130 212.13 €	202 749.06 €	147 585.81 €	130 436.98 €		55 388.10 €
TOTAUX	130 212.13 €	305 858.60 €	185 158.06 €	130 436.98 €		120 925.39 €
RESULTATS DE CLOTURE		175 646.47 €	54 721.08 €			120 925.39 €
Restes à réaliser			289 192.00 €	241 093.00 €	48 099.00 €	
RESULTATS CUMULES		175 646.47 €	102 820.08 €			72 826.39 €

2° **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par Jacques Quinqueton, receveur

En présence du Maire, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** :

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les écritures sont régulières ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve** de sa part.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Le Conseil municipal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,
- constatant que le compte administratif 2012, approuvé ce jour, présente un excédent de fonctionnement,
- considérant que le solde d'exécution d'investissement est négatif,
- considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement,

décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

Excédent au 31.12.2012	175 646.47 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	102 820.08 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	72 826.39 €

4. Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2012

Sur proposition du Maire et après explication de l'augmentation annuelle des bases de calcul, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, décide** de maintenir les taux actuels des trois taxes directes locales pour l'année 2013, soit :

- **Taxe d'habitation** : **9,60 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **14,30 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **39,47 %**

5. Vote du budget de l'exercice 2013

Monsieur le Maire procède à la présentation du budget primitif 2013.

Fabienne Simian fait remarquer que la commission Finances n'a pas été sollicitée pour participer à l'élaboration du budget.

Sur présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention (Fabienne Simian) :

- **opte** pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire des communes de 500 à 3 500 habitants,
- **accepte** les propositions telles que portées sur les documents budgétaires et **adopte** le budget primitif 2013, à savoir :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	276 420 €	276 420 €
Investissement	449 365 €	449 365 €

6. Subventions

a - Aux associations

Propositions et résultats :

1. **ACCA : 80 euros**
Acceptée à l'unanimité.
2. **ADMR : 100 euros**
Acceptée à l'unanimité.
3. **Compagnie de la Tournelle : 150 euros**
Fabienne Simian s'abstient. Adoptée avec 8 voix pour.
4. **Potes du four à pain : 1000 euros**
Séverine Pelourson s'abstient. Adoptée avec 8 voix pour.
5. **Lutte contre le cancer**
Rejetée avec 1 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

b - Au fonctionnement du CCAS

1000 € : adoptée à l'unanimité.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2013.

7. Création du poste de MNS et du poste de régisseur

Les deux maîtres-nageurs de l'année 2012 ne sont pas disponibles cette année. Des candidatures sont parvenues en mairie. La sélection doit se faire rapidement.

Concernant le poste de régisseur, une candidature est également arrivée en mairie.

La création des postes de MNS pour les mois de juillet et août 2013 est adoptée à l'unanimité.
La création du poste de régisseur pour juillet et août 2013 est également adoptée à l'unanimité.

8. Piscine municipale – Mise en conformité – Acceptation de différents devis

Suite aux recommandations de l'agence régionale de santé, la commission travaux a demandé plusieurs devis à différentes entreprises dans le but de faire réaliser les travaux les plus urgents de mise en conformité de la piscine.

Les devis retenus sont : SARL COELMO pour 4370.04 € HT et SARL VDS pour 5901.00 € HT.

La SARL TTE, pour laquelle un devis de 2134.86 € TTC (comprenant notamment le démontage et le remontage des moteurs de pompes) avait été accepté, a procédé à la dépose des moteurs. Le montant des travaux s'élève à 487.97 € TTC. Le Conseil accepte de régler cette facture avec une abstention (Catherine Videau).

Par ailleurs, le Conseil municipal s'engage à la somme de 5000,00 € sur devis égal avec même descriptif et au moins-disant pour la réparation du tableau électrique de la piscine.

9. Carrière - Extension de la durée d'exploitation - Périmètre et stockage des matériaux

Lors de la séance du 22 février 2013, Sébastien Delleaud avait informé le Conseil que la législation concernant les exploitations de carrière avait changé durant l'année 2012. Il est désormais possible d'étendre l'autorisation jusqu'à 30 ans.

Il a également fourni un plan délimitant très exactement le périmètre d'exploitation et de stockage.

Le Conseil municipal, après étude et délibération, accepte le principe d'étendre la durée d'exploitation de la carrière à 30 ans et entérine la proposition de périmètre.

Il ajoute que la société Delleaud et Fils est tenue de respecter scrupuleusement les limites autorisées, sans nouveau stockage extérieur de quelque nature que ce soit.

QUESTIONS DIVERSES

1. Représentativité des communes au sein de la CCPD

Jean-Marie Delleaud informe les membres du Conseil que la majorité des communes de la CCPD est favorable à une représentativité de 39 délégués.

2. Devenir des bacs verts des ordures ménagères

Les bacs verts seront déposés dans le courant du mois d'avril. La CCPD procédera à leur nettoyage et les restituera aux communes et/ou citoyens pour la somme de 20 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.